

Délibération 2022 / 02-07

L'an deux mil vingt-deux le vendredi dix-huit février à dix heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient absents : Mrs Jacques FAURE, Arnaud PICOUT.

Etaient excusés : Mrs Jean-François CHAMPEAU (Procuration à Monsieur Christian FAUGERON) et Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony BUYS.

* * * * *

FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses collègues que le logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble de La Poste, propriété de la Commune 18 rue Camille Bénassy, est vacant,
- fait part à l'assemblée que d'importants travaux d'aménagement ont été réalisés dans cet appartement,
- propose de fixer un nouveau loyer qui n'a pas été réévalué depuis 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le montant du loyer du logement de La Poste à 350,00 euros / mois à **compter du 1^{er} mars 2022**.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Raymond RABETEAU